



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
PWGSC/TPSGC Acquisitions Bid Receiving
Box/Boîte de Réception des Soumissions
Bid Receiving Box/Boîte de Récepti
1st Floor/1^{ère} étage, Suite 1212
100-1045 Main Street
Moncton
New Brunswick
E1C 1H1
Bid Fax: (506) 851-6759

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Acquisitions NB/PEI (Moncton Office) – Bureau
d'acquisitions N.-B./Î.-P.-É. (Moncton)
1045 Main Street / 1045, rue Main
Moncton
New Bruns
E1C 1H1

Title - Sujet Nourriture et logement pour cadets Nourriture et logement pour cadets	
Solicitation No. - N° de l'invitation W4299-21CB01/B	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W4299-21CB01	Date 2022-05-31
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MCT-046-6211	
File No. - N° de dossier MCT-1-44183 (046)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Atlantic Daylight Saving Time ADT on - le 2022-06-02 Heure Avancée de l'Atlantique HAA	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: LeBlanc (MCT), Kristelle	Buyer Id - Id de l'acheteur mct046
Telephone No. - N° de téléphone (506) 377-7458 ()	FAX No. - N° de FAX (506) 851-6759
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Modification No 003 à l'invitation à soumissionner

Titre – Nourriture et logement pour cadets

Cette invitation à soumissionner est par la présente modifiée afin de fournir les questions et réponses suivante :

Q1.

3.2.1. On ne peut se conformer à l'exigence de vaccination. Il n'est pas obligatoire pour son personnel d'être vacciné. Cette exigence peut-elle être modifiée ?

R1.

Oui, nous pouvons renoncer à la politique de vaccination énoncée au point 3.2.1 Cependant, tout le personnel qui est en contact direct avec les cadets ou les superviseurs DOIT porter un masque en tout temps. Voir en annexe les documents révisés.

Q2.

Il n'est pas possible de loger le groupe dans un même corridor ou même aile. Pour cette année, le groupe occuperait 18 appartements dans deux édifices côte à côte. Il y a également des individus qui habitent dans ses édifices. Cette demande peut-elle être accordée pour la première année ?

R2.

Oui, cette demande peut être acceptée pour la première année, mais deux superviseurs DOIVENT se trouver dans les appartements de chaque bâtiment avec les cadets. Les chambres DOIVENT être au maximum proches les unes des autres.

Q3.

3.3.2. Il n'est pas possible d'héberger le groupe au-delà du 23 août. Cette exigence peut-elle être supprimée ?

R3.

Oui, cette exigence peut être supprimée

Si vous avez déjà envoyé votre soumission et que vous désirez la modifier, veuillez nous faire parvenir cette modification soit dans une enveloppe scellée transmise par la poste à l'adresse ci-dessus, soit par télécopieur au numéro (506) 851-6759 en veillant à ce qu'elle parvienne à la soussignée avant la date de clôture en vigueur. Le numéro de la demande de soumission et la date de clôture doivent figurer à l'extérieur de l'enveloppe scellée ou sur le document transmis par télécopieur.

Toutes les autres conditions de l'invitation à soumissionner demeurent inchangées.

Toute question relative à cette modification doivent être adressées à :

Nom: Kristelle LeBlanc
Courriel : Kristelle.leblanc@pwgsc-tpsgc.gc.ca
N° de téléphone: (506) 377-7458
N° de télécopieur: (506) 851-6759

ANNEXE «A» ÉNONCÉ DE BESOIN - RÉVISÉ le 31 mai 2022

1.0. Portée

1.1. Objectif

- 1.1.1.** Fournir les vivres et le logement pour vingt-huit (28) cadets de l'Air et quatre (4) superviseurs adultes dans les environs immédiats du Moncton Flight College pour la durée du programme de formation au pilotage.

1.2. Contexte

- 1.2.1.** Le programme des cadets de l'air du ministère de la Défense nationale (MDN) à des cadets de l'air choisis d'acquérir des compétences nécessaires à l'obtention d'une licence de pilote privée de Transports Canada. Le MDN s'est notamment entendu avec le Moncton Flight College, situé au 1719, rue Champlain, Dieppe (Nouveau-Brunswick) E1A 7P5, pour offrir cette formation.
- 1.2.2.** Les cadets et les superviseurs adultes nécessitent des vivres et un logement pour la période du 29 juin au 23 août 2022. (Quatre années d'option) Les dates précises sont indiquées ci-dessous, dans la section sur le calendrier et les coûts. Les vivres et le logement fournis doivent se trouver à 25 km de route ou moins du Moncton Flight College, de façon à perturber le moins possible la structure et les horaires de cours

2.0. Documents de référence

- 2.1.** Se reporter à la directive sur la composition des repas (appendice A) et à la directive relative au logement (appendice B) à la fin de l'énoncé des travaux.

3.0. Exigences

3.1. Tâches

- 3.1.1.** L'entrepreneur doit fournir, pour la période indiquée et à l'intérieur de la distance routière indiquée, des vivres et un logement qui répondent aux exigences indiquées dans les tâches ci-dessous.
- 3.1.1.1.** L'entrepreneur doit fournir le logement pour vingt-huit (28) cadets et quatre (4) superviseurs adultes. Il convient de respecter les exigences suivantes, qui sont précisées à l'appendice B.
- 3.1.1.2.** Les vivres comprennent le déjeuner, le dîner et le souper tous les jours, ainsi que des boîtes-repas au besoin. Se reporter à l'appendice A. Les exigences concernant les repas sont les suivantes :
- 3.1.1.3.** Besoins en repas pour un (1) superviseur principal du personnel
- 3.1.1.3.1.** Déjeuner : du 04 juillet au 23 août 2022 inclusivement
 - 3.1.1.3.2.** Dîner : du 04 juillet au 23 août 2022 inclusivement
 - 3.1.1.3.3.** Souper : du 03 juillet au 22 août 2022 inclusivement

3.1.1.3.4. Repas à emporter : pourraient être nécessaires. Le ministère de la Défense nationale en avisera le fournisseur 48 heures à l'avance.

3.1.1.4. Besoins en repas pour trois (3) superviseurs adjoints du personnel

3.1.1.4.1. Déjeuner : du 04 juillet au 21 août 2022 inclusivement

3.1.1.4.2. Dîner : du 04 juillet au 21 août 2022 inclusivement

3.1.1.4.3. Souper : du 03 juillet au 20 août 2022 inclusivement

3.1.1.4.4. Repas à emporter : pourraient être nécessaires. Le ministère de la Défense nationale en avisera le fournisseur 48 heures à l'avance.

3.1.1.5. Exigences relatives aux repas pour vingt (28) cadets

3.1.1.5.1. Déjeuner : du 04 juillet au 20 août 2022

3.1.1.5.2. Dîner : du 04 juillet au 20 août 2022

3.1.1.5.3. Souper : du 03 juillet au 19 août 2022

3.1.1.5.4. Collation du soir : du 03 juillet au 19 août 2022

3.1.1.5.5. Repas à emporter : pourraient être nécessaires. Le ministère de la Défense nationale en avisera le fournisseur 48 heures à l'avance.

3.1.1.6. Prolongation

3.1.1.6.1. En raison de circonstances imprévues, les besoins en logement et en repas pourraient devoir être comblés pendant une semaine supplémentaire au plus, pour pallier des retards inattendus dans le programme de formation. Dans ce cas, l'entrepreneur en sera informé au plus tard le 12 août 2022.

3.2. Restrictions

3.2.1. Les soumissionnaires retenus **devront fournir la preuve, avant l'attribution du contrat,** que les membres de leur personnel qui seront en CONTACT DIRECT AVEC LES CADETS n'ont pas eu de casier judiciaire dans les cinq (5) ans précédant la date de fin du contrat et sont entièrement vaccinés contre la COVID-19. Cela comprend le personnel affecté à la cafétéria et à la salle à manger ainsi que le personnel de nettoyage auquel on fera appel pendant la période du contrat. **Le personnel non entièrement vacciné DOIT porter un masque à tout moment lorsqu'il est en contact direct avec les membres du personnel et les cadets.**

3.2.2. Les vivres et le logement doivent se trouver à 25 km de route ou moins du Moncton Flight College, de façon à perturber le moins possible la structure et les horaires de cours.

3.2.3. Pour des questions de sécurité, les installations auxquelles auront accès le personnel et les cadets doivent toutes être situées dans un même corridor ou une même aile, et ne pas comporter d'autres chambres entre celles étant occupées dans le cadre du présent contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W4299-21CB01/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W4299-21CB01

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-1-44183

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct046
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3.2.4. L'entrepreneur doit prévoir un accès à une buanderie ne comptant pas moins de trois (3) laveuses et de trois (3) sècheuses (désactiver le dispositif des appareils payants ou fournir des cartes prépayées aux frais de l'entrepreneur) ou offrir un service de buanderie gratuit aux cadets et aux superviseurs. Se reporter à l'appendice B pour d'autres lignes directrices en matière d'hébergement.

3.3. Calendrier et dates d'échéance des produits livrables

3.3.1. L'entrepreneur doit fournir les rations requises pour la période du 03 juillet 2022 au 23 août 2022 inclusivement. (ainsi que pour les années d'option).

3.4. Avis de résiliation

3.4.1. Le Canada peut résilier la présente entente pour quelque raison que ce soit en envoyant un avis à l'entrepreneur quarante-cinq (45) jours à l'avance.

ANNEXE « C » EVALUATION TECHNIQUE CONDITIONS OBLIGATOIRES - RÉVISÉ le 31 mai 2022

Les soumissions DOIVENT répondre aux conditions obligatoires ci-dessous. Pour démontrer qu'ils respectent les spécifications techniques, les fournisseurs DOIVENT indiquer dans leur soumission les spécifications complètes ou inclure de la documentation descriptive de l'équipement offert.

Les spécifications complètes ou la documentation descriptive devraient accompagner la proposition, ou elles peuvent être présentées plus tard. Si le fournisseur ne soumet pas les spécifications complètes ou la documentation descriptive comme demandé, l'autorité contractante l'informerait qu'il doit le faire et lui donnera une date pour ce faire. La soumission sera jugée non recevable si le fournisseur omet de répondre à la demande de l'autorité contractante durant cette période.

Les propositions qui manquent aux conditions obligatoires seront jugées non recevables.

REMARQUE AUX SOUMISSIONNAIRES : INSCRIVEZ DANS LA COLONNE RÉFÉRENCE LE NUMÉRO DE PAGE DE VOTRE PROPOSITION QUI CORRESPOND À LA CONDITION.

	Critères de spécification obligatoires	Oui/ Non	Renvoi dans la Soumission technique du fournisseur (numéro de page)
3.1.1.1	L'entrepreneur doit assurer le logement pour vingt-huit (28) cadets et deux (4) surveillants adultes. Il convient de satisfaire aux critères suivants, tels qu'il est précisé dans l'appendice B.		
3.1.1.2	Les vivres comprennent le déjeuner, le dîner et le souper tous les jours, ainsi que des boîtes-repas au besoin. Consulter l'appendice A.		
3.2.1	Les soumissionnaires retenus devront fournir la preuve, avant l'attribution du contrat , que les membres de leur personnel qui seront en CONTACT DIRECT AVEC LES CADETS n'ont pas eu de casier judiciaire dans les cinq (5) ans précédant la date de fin du contrat et sont entièrement vaccinés contre la COVID-19. Cela comprend le personnel affecté à la cafétéria et à la salle à manger ainsi que le personnel de nettoyage auquel on fera appel pendant la période du contrat. Le personnel non entièrement vacciné DOIT porter un masque à tout moment lorsqu'il est en contact direct avec les membres du personnel et les cadets.		
3.2.2	Les vivres et le logement doivent se trouver à 25 km de route ou moins du Moncton Flight College, de façon à perturber le moins possible la structure et les horaires de cours.		
3.2.3	Pour des raisons de sécurité, les installations auxquelles auront accès le personnel et les cadets doivent toutes être situées dans un même corridor ou une même aile, et ne pas comporter d'autres chambres entre celles étant occupées dans le cadre du présent contrat.		
3.2.4	L'entrepreneur doit prévoir un accès à une buanderie ne comptant pas moins de trois laveuses et de trois sècheuses (désactiver le dispositif des appareils payants ou fournir des cartes prépayées aux frais de l'entrepreneur) ou offrir un service de buanderie gratuit aux cadets et aux superviseurs. Se reporter à l'appendice B pour d'autres lignes directrices en matière d'hébergement.		